

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Renforcement des capacités d'encadrement des établissements d'enseignement supérieur
Appel à candidatures pour l'obtention d'une bourse de doctorat en alternance
Année 2024-2025

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France au Tchad lance son programme d'appui à l'enseignement supérieur par le financement de séjours de recherche sous la forme de bourses de doctorat d'une durée de 6 mois par an sur une période calendaire maximale de 3 ans.

Il est ouvert :

- Aux enseignants-chercheurs et chercheurs déjà en poste comme assistants dans les universités, grandes écoles et instituts publics ;
- Aux étudiants titulaires d'un master 2 déjà en contrat avec un établissement d'enseignement supérieur public (exemple : vacances) ;
- Aux étudiants tchadiens en cours de doctorat en France ;
- Aux majors de promotion de master 2.

Les postulants doivent avoir 40 ans au plus au 31 décembre 2024 (être né après le 1^{er} janvier 1984) et fournir une preuve ou un engagement de pré-inscription en doctorat en France ou dans un pays francophone de la sous-région (hors Tchad, hors Maghreb) pour l'année universitaire 2024-2025. Une inscription en doctorat uniquement au Tchad n'est pas suffisante.

Les soutiens alloués seront destinés à financer la mobilité des candidats retenus vers la France ou un pays francophone de la sous-région (hors Tchad, hors Maghreb) : selon le cas, le transport, couverture sociale et/ou une allocation de vie pendant la durée de la bourse seront couverts.

Une extension de bourse d'étude d'un mois au-delà de la troisième année de doctorat sera accordée pour la soutenance.

NB : le dépôt d'un dossier de candidature est indépendant de la demande d'inscription en doctorat.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Être de nationalité tchadienne (copie de l'original de l'acte de naissance) ;
- Être âgé de 40 ans au plus au 31 décembre 2024 ;
- Être titulaire d'un diplôme permettant une inscription en doctorat en France ou dans la sous-région (diplôme certifié conforme) ;
- Être :
 - o Assistant dans un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche du Tchad
ou
 - o Etudiant titulaire d'un master 2 déjà en contrat avec un établissement d'enseignement supérieur public (vacations)
ou
 - o Etudiant en cours de doctorat en France
ou
 - o Major de promotion de Master 2.
- Avoir une pré-inscription ou un avis favorable à une inscription en doctorat en France ou dans un pays francophone de la sous-région (hors Tchad, hors Maghreb)
(Attestation/autorisation de préinscription signée du directeur de l'école doctorale, lettre d'accord du directeur du laboratoire et lettre d'accord du directeur de thèse obligatoire) ;
- Fournir l'avis d'intérêt d'un enseignant-chercheur tchadien (cotutelle) ;
- Fournir l'autorisation de l'autorité hiérarchique concernée (recteur ou directeur général) ;
- Pour les candidats non statutaires, s'engager sur l'honneur à servir au Tchad comme enseignant-chercheur pour 10 ans.
 - Tout dossier incomplet ou arrivant après la date limitée de soumission sera rejeté.

Un rapport d'avancement des travaux sera demandé au retour de chaque séjour. Il devra présenter de manière synthétique les connaissances et compétences acquises et faire un bilan argumenté des apports du séjour.

MODALITES D'ATTRIBUTION

Les dossiers seront soumis à l'examen d'une Commission mixte, constituée de représentants du Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et du Ministère tchadien chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Les candidats dont les dossiers ont été présélectionnés pourront être convoqués pour un entretien devant la commission.

La décision finale sera prise par le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle après délibération de la commission. Les candidats seront avertis individuellement par voie de messagerie électronique et recevront une notification écrite de la décision.

CRITERES D'APPRECIATION

L'évaluation des dossiers portera sur toutes les pièces jointes à la candidature et valorisera les projets précis et détaillés. Une attention spécifique sera portée sur la :

- La qualité et l'originalité du projet scientifique ;
- La valeur du parcours académique et professionnel du candidat ;
- L'adéquation du projet de doctorat aux besoins des structures tchadiennes d'enseignement supérieur.

NB :

- Les jeunes candidats bénéficieront d'une attention particulière ;
- Les candidatures féminines sont fortement encouragées ;
- Les thèses menées en cotutelle seront également valorisées.

COMPOSITION DE LA BOURSE – DATES DE SEJOURS ET DUREE DE L'ELIGIBILITE

L'opérateur des mobilités est l'agence Campus France Paris. Elle prend en charge l'organisation du séjour, après production d'un dossier transmis par l'intermédiaire du service de coopération de l'Ambassade. La bourse comprend (selon le cas) : le billet d'avion aller-retour, une indemnité mensuelle (le montant de l'allocation dépend de la destination et elle sera indiquée aux candidats retenus selon leurs situations), une assurance santé rapatriement et la gratuité des frais de visa.

La réservation d'un logement peut être assurée par l'agence Campus France Paris. Le montant du loyer est alors retranché directement de l'allocation mensuelle.

Les mobilités ne pourront commencer qu'à partir de 30 jours suivant l'avis de notification de bourse. Toute mobilité non confirmée¹ le 31 août sera annulée.

RENOUVELLEMENT DE LA BOURSE

Le financement est attribué pour une mobilité de 6 mois, renouvelable l'année suivante sur production d'un bilan démontrant des avancées notables dans le travail de thèse. Une durée inférieure de chaque mobilité n'est pas éligible. Les étudiants en cotutelle peuvent déroger à cette règle si le calendrier des mobilités/périodes d'alternance entre la France et le Tchad est précisé dans la convention de cotutelle.

Les candidats doivent donc s'assurer, avant le dépôt de leur dossier, que les conditions exigées sont compatibles avec leur situation.

CALENDRIER

- **Lancement de l'appel à candidatures : 15 avril 2024**
- **Date limite de dépôt des dossiers : 17 mai 2024**
- **Date de publication des résultats : 31 mai 2024**
- **Organisation administrative des séjours de mobilité : à partir de juillet 2024**

¹ On entend par « confirmée » une mobilité pour laquelle le dossier de mise en route est complet et a été transmis à l'agence Campus France Paris par l'ambassade de France.

NB : les mobilités commenceront à partir de septembre 2024.

DEPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à remplir et à déposer accompagné de toutes les pièces justificatives demandées à la guérite l'ambassade de France à l'attention de :

Mme Weloré TAMBOURA – Attachée de coopération scientifique et universitaire avant le 17 mai 2024 à 13h00.

Pour toute question concernant cet appel à candidature, merci de contacter :

Mme Weloré TAMBOURA : welore.tamboura@diplomatie.gouv.fr